

## But

Cette politique établit l'engagement de Jungbunzlauer en faveur d'achats responsable, garantissant que les ressources naturelles et les matériaux utilisés dans le cadre de ses activités sont obtenus de manière durable. Elle vise à minimiser les impacts environnementaux et sociaux, à promouvoir des pratiques éthiques dans la chaîne d'approvisionnement et à favoriser l'amélioration continue de la performance en matière de durabilité. Cette politique complète le Code de Conduite des Fournisseurs en fournissant des lignes directrices supplémentaires sur les pratiques d'achats durables pour les parties prenantes internes et externes.

## Domaine d'application

Cette politique s'applique à toutes les parties prenantes internes, aux fournisseurs, aux prestataires et aux partenaires impliqués dans les achats de biens et de services. Elle couvre tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur le respect des principes de durabilité, l'approvisionnement éthique et les exigences réglementaires.

## Déclaration de politique

Jungbunzlauer s'engage à adopter des pratiques d'achats responsables qui soutiennent une gestion responsable de l'environnement, des conditions de travail appropriées et des pratiques commerciales éthiques. Nous privilégions les fournisseurs qui partagent nos valeurs et adhèrent aux standards internationaux de durabilité.

## Engagements

### 1. Responsabilité environnementale

Nous veillons à ce que les biens et services achetés proviennent de sources durables, avec un impact écologique minimal. Veuillez consulter nos Politiques Biodiversité, de Gestion de l'Eau et Changement Climatique pour plus d'informations.

### 2. Responsabilité sociale

Nous défendons les droits humains, des conditions de travail sûres et des normes d'emploi appropriées tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Veuillez consulter notre Politique des Droits Humains pour plus d'informations.

### 3. Éthique des affaires

Nous faisons preuve de transparence, évitons les pots-de-vin, la corruption, le blanchiment d'argent, les pratiques anticoncurrentielles et les conflits d'intérêts, et respectons toutes les lois, réglementations et normes d'affaires éthiques applicables.

### 4. Engagement des fournisseurs

Nous favorisons la collaboration avec nos fournisseurs afin d'améliorer la durabilité.

## Principes

### 1. Durabilité

Nous encourageons l'approvisionnement durable via la gestion des risques fournisseurs, l'évaluation des performances des fournisseurs et une coopération active avec ces derniers.

### 2. Traçabilité

Nous visons à atteindre la transparence de la chaîne d'approvisionnement des matières premières essentielles afin d'assurer un approvisionnement responsable.

### 3. Gestion des risques

Nous identifions et atténuons les risques liés à la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement, notamment les violations des droits humains, la déforestation et les pratiques commerciales contraires à l'éthique.

### 4. Amélioration continue

Nous mettons en œuvre des programmes de surveillance, de formation et d'engagement afin d'améliorer notre performance en matière de durabilité.

## Initiatives

- Mettre en place des formations sur les exigences et les meilleures pratiques en matière de durabilité pour notre propre organisation d'achats et nos fournisseurs.
- Effectuer des évaluations régulières des fournisseurs pour garantir le respect des critères de durabilité, par exemple via des questionnaires d'auto-évaluation, et d'audits si nécessaire.
- Collaborer de manière proactive avec les fournisseurs pour le calcul de données fiables sur l'empreinte carbone des produits (PCF) et la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de notre chaîne d'approvisionnement.
- Collaborer avec les parties prenantes pour améliorer les pratiques d'achats durables.
- Mettre en place des mécanismes de grief permettant aux parties prenantes de signaler des pratiques non conformes ou contraires à l'éthique.

## Objectifs et cibles

- Réaliser des évaluations annuelles des fournisseurs afin de détecter et d'atténuer les risques et d'exploiter les opportunités de nos principaux fournisseurs d'ici 2028.
- Surveiller les fournisseurs afin de garantir le respect permanent des droits humains et des normes d'emploi appropriées.
- Intégrer les réglementations sur le salaire minimum et le temps de travail, telles que définies par le Code de Conduite des Fournisseurs, dans 100 % des nouveaux contrats avec les fournisseurs d'ici 2028.

- Acheter 20 % des quantités de maïs et 60 % des quantités de produits chimiques à fortes émissions de CO<sub>2</sub> de fournisseurs disposant de données PCF d'ici 2030.
- Travailler avec les fournisseurs pour réduire l'empreinte environnementale de leurs produits.
- Travailler avec les fournisseurs de maïs pour adopter et suivre des pratiques agricoles durables.

## Responsabilités

### 1. Équipe Achats

S'assurer que les fournisseurs soient informés du Code de Conduite des Fournisseurs et de la Politique d'Achats Durables et qu'ils s'y conforment. Atténuer les risques liés à la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

### 2. Équipe de management de la durabilité

Identifier les risques liés à la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement, suivre et rendre compte de la performance en matière de durabilité, engager le dialogue avec les fournisseurs sur les améliorations attendues. Évaluer régulièrement la performance des fournisseurs en matière de durabilité afin de suivre les progrès et d'identifier les domaines à améliorer.

### 3. Direction

Superviser la mise en œuvre de la politique et piloter la stratégie de durabilité.

### 4. Fournisseurs

Respecter les exigences de la politique et participer aux initiatives en matière de durabilité.

## Revue

Cette politique a été approuvée par le Comité Exécutif du Groupe Jungbunzlauer et fait l'objet d'une revue régulière au moins tous les deux ans.

## Références

Cette politique doit être lue conjointement avec les documents suivants du Groupe Jungbunzlauer :

- Code de Conduite
- Code de Conduite des Fournisseurs
- Politique des Droits Humains
- Politique Changement Climatique
- Politique de Gestion de l'Eau
- Politique Biodiversité